



Nîmes, Le Spot,  
jeudi 7 décembre 2017



# L'ACCÈS À LA CULTURE EN POLITIQUE DE LA VILLE

Formation dédiée aux **CONSEILS CITOYENS**

co-animée par  
Florence CAUDRELIER,  
Conseillère pour l'action culturelle et territoriale dans le Gard  
Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) Occitanie, Ministère de la culture

# SOMMAIRE

## 03 Contexte

## 05 Le point de vue des conseils citoyens

- Esprit d'ouverture
- Pas une mais des cultures
- Quels enjeux ?

## 07 Les droits culturels : définition et présentation

## 08 Précision sur les termes des débats et les enjeux

- Culture élitiste / populaire ; de quoi parle-t-on ?
- Quels domaines couverts par le champs de la culture ?
- La mobilisation de quels acteurs ?
- Le rôle important des collectivités

## 09 Histoire du Ministère de la culture

## 10 Zoom sur la convention d'objectifs interministérielle 2016/2020

## 11 Présentation de la DRAC

- Et la DRAC dans tout ça ?
- Les domaines concernés par le soutien de la DRAC

## 15 Le rôle à jouer pour les conseils citoyens

- Favoriser l'accès à la culture, être force de proposition
- Porter la parole, évaluer, agir

## 17 Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers

- Quelques illustrations de projets soutenus par la DRAC
- Action portée par un conseil citoyen
- Résidence d'artiste créée dans un quartier prioritaire
- L'impact d'une action « art de rue » sur l'image et l'attractivité d'un quartier prioritaire

## 22 Contacts

## L'objet de la formation

Favoriser l'accès à la culture est un des objectifs des contrats de ville.

Les conseils citoyens sont associés à la gouvernance de ces contrats de ville (comités de pilotage, diagnostic de territoire, commissions thématiques, bilans) à laquelle ils participent de par la loi tant pour leur expertise d'usage que pour leur connaissance des besoins.

D'où le besoin pour les conseils citoyens de mieux cerner les enjeux de l'« accès à la culture », d'identifier les acteurs et partenaires locaux qui contribuent à la mise en œuvre d'actions favorisant cet objectif dans le cadre du contrat de ville, et de préciser le rôle qu'ils peuvent jouer dans ce domaine.

La Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) Occitanie a été sollicitée pour intervenir dans cette formation, ce service de l'Etat étant un partenaire central des contrats de ville sur leur volet « culture ».

## Le déroulement de la formation

Villes & Territoires-LR propose aux conseils citoyens des formations qui alternent apports de connaissance et mises en situation / exercices pratiques et échanges / débats. Le déroulé de la journée a repris ce format :

-  Travail de réflexion des conseillers citoyens sur leurs représentations : qu'est-ce que « la culture » ? Qu'entend-on par « l'accès à la culture » ?
-  Précisions apportées aux conseillers citoyens suite aux définitions qu'ils proposent.
-  Présentation de l'organisation, des missions, des différents champs d'action de la DRAC, et de l'esprit de sa politique sur cette thématique de l'accès à la culture dans la politique de la ville.
-  Travail de réflexion collectif sur le rôle à jouer par les conseils citoyens sur ce volet particulier des contrats de ville.
-  Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers prioritaires.

## Le point de vue des conseils citoyens sur l'accès à la culture

### Esprit d'ouverture

- “ Aucun peuple ne peut vivre sans culture ”
- “ La culture crée l'ouverture d'esprit, c'est l'accès à la culture d'expression, **esprit critique** (liberté d'aimer ou pas) ”
- “ L'épanouissement de l'individu passe par *les* cultures c'est avant tout **découvrir** les cultures du monde comme forme de prévention du racisme. Se familiariser à la **différence** pour ne plus en avoir peur. La culture comme fenêtre sur la pluriculturalité ”
- “ **Ne pas opposer** les cultures, chacune a de la valeur ”

### Pas *une* mais des cultures

- “ Le discours politique a tendance à ne faire allusion qu'à la culture élitiste ”
- “ L'État doit s'assurer que **toutes les cultures** soient représentées pour représenter **toutes les populations** ”
- “ L'art de rue participe à **réduire les inégalités sociales d'accès à la culture** car par définition il se crée dans la rue et est donc accessible à tous ”

## Le point de vue des conseils citoyens sur l'accès à la culture

### Quels enjeux ?

**Informier** - “ Avoir accès à l'information culturelle et la relayer ”.

**Sensibiliser** - “ L'accès à la culture ne doit pas ne concerner que les enfants, elle concerne tout le monde ”. “ Les individus ne peuvent pas aimer ce qu'ils ne connaissent pas, donc accéder à la culture demande à y être sensibilisé, à y être socialisé ou éduqué ”.

**Favoriser la rencontre et la cohésion** - “ Donner la possibilité aux habitants de connaître leur histoire, l'histoire de leur quartier au-delà de le voir seulement comme un simple lieu d'habitation ”.

“ Encourager la culture en faveur de la rencontre intergénérationnelle ”.

“ Permettre à des personnes de sortir de leur quotidien, d'aller vers les autres, d'aiguiser leur curiosité ”.

“ La culture comme occasion de favoriser la rencontre entre les habitants ”.

**Lever les freins de l'accès à la culture** - “ L'idée est un accès de tous à la culture. Il faut résoudre les inégalités sociales d'accès à la culture ”, “ La question de la mobilité : dans les quartiers isolés il faudrait imaginer des moyens facilitant la mobilité pour aller vers les lieux de culture. Adapter les horaires et les lieux de culture pour les habitants ou les quartiers les plus éloignés ”. “ Un enjeu essentiel est la gratuité. La gratuité est illusoire car la culture a besoin d'être financée, quel autre choix que de la rendre payante ? Une facilitation est souhaitable mais sans forcément atteindre une gratuité totale.

**Prévenir** - “ La culture comme forme de prévention du désœuvrement de la jeunesse ”.

**Soutenir** - “ Un accompagnement soutenu des associations qui œuvrent dans ce domaine ”.

## Les droits culturels : définition et présentation

# L'accès à la culture Est un droit

Il existe plusieurs fondements légaux définissant l'accès à la culture comme un droit :

- La [Constitution du 27 octobre 1946](#) garantissant « l'égal accès de l'enfant et de l'adulte à l'instruction, à la formation professionnelle et à la culture »
- La [Convention UNESCO](#), d'octobre 2005 sur **la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles**
- L'[amendement n° 614 à l'article 28](#) de la loi sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi [NOTRe](#)) qui garantit « les droits culturels des citoyens »,
- La [LOI n° 2016-925 du 7 juillet 2016 relative à la liberté de la création, à l'architecture et au patrimoine](#). Pour la première fois la loi française stipule que la liberté de création (et non plus seulement d'expression) est un droit.

Il est pourtant parfois difficile de faire comprendre aux acteurs locaux que la culture, et l'accès à la culture, ne sont pas futiles, secondaires, ou inutiles. Il s'agit d'un droit. Il est donc incontournable de faire respecter ce droit d'accès à la culture pour tous. **Les conseils citoyens peuvent s'assurer que les actions culturelles qui sont menées dans leur quartier, respectent bien cet enjeu d'accès à la culture pour tous.**

## Précisions sur les termes du débat et les enjeux

### Cultures « élitiste », « populaire » **De quoi parle-t-on ?**

Ce que l'on appelle communément culture « élitiste » est toute la culture autour de laquelle gravitent les **classes sociales les plus aisées** (pour exemple l'opéra, le théâtre, la musique classique, la littérature classique, le jazz, la peinture, etc.).

Cette culture élitiste est opposée à la culture dite « populaire » c'est-à-dire **accessible à tous, culture de masse et culture de rue sans référence historique** (polar ou BD, pop-musique, rap, street-art, cinéma, télévision, internet, etc.).

Les **élites** sont considérées comme des groupes qui se distinguent par leurs valeurs, et doivent être élevées au-dessus de la société civile. La culture élitiste est alors entendue comme les formes d'expression culturelles légitimes, supérieures, de référence, qui s'opposeraient aux arts et cultures mineurs.

## Précisions sur les termes du débat et les enjeux

### Quels domaines sont couverts par **le champ de la culture ?**

#### Disciplines artistiques & **Champs culturels**

- **Le spectacle vivant** : la danse, la musique, le théâtre, le cirque, les marionnettes, le conte, les arts de la rue... Chacune de ses disciplines artistiques comporte également ses spécialités artistiques (par exemple pour le théâtre le théâtre d'ombre, le théâtre de rue, etc.)
- **Le patrimoine** : le patrimoine bâti des châteaux, le patrimoine industriel, le patrimoine minier, le patrimoine culturel, les objets mobiliers, le patrimoine immatériel (la cuisine, les chants populaires, etc.)
- **La lecture publique** : les bibliothèques
- **L'archéologie**
- **Le cinéma et image animée**
- **L'architecture**
- **Les métiers d'art**
- **Le design, l'architecture**
- **Les arts visuels** : l'illustration, le numérique, la sculpture

#### Diversité des activités & **Secteurs d'intervention**

- **La conservation** : du patrimoine, des objets mobiliers, etc.
- **La création / production** d'œuvres d'art
- **La diffusion / l'offre** : la représentation (spectacle), l'exposition
- **La formation** : l'enseignement artistique (écoles de musiques, conservatoire)
- **La transmission** : l'éducation artistique, la médiation culturelle
- **L'expression artistique**
- **Les pratiques amateur**

Source : Ministère de la culture

## Précisions sur les termes du débat et les enjeux

### La mobilisation de quels Acteurs ?

Il existe toujours, sur un territoire donné, une diversité d'acteurs culturels

- Les artistes
- Les institutions et équipements culturels
- Les industries culturelles
- Les associations
- Les collectivités
- ...

La réponse à la question « à qui d'agir ? » renvoie donc à une pluralité d'acteurs de la vie culturelle d'un territoire : artistes, secteur associatif, institutions locales, habitants.

### Le rôle important des collectivités

Les collectivités territoriales jouent aujourd'hui un rôle moteur dans le domaine de la culture (une part importante de leur budget y est consacrée).

D'ailleurs le nombre croissant des initiatives prises en la matière par les collectivités territoriales depuis une vingtaine d'années va au-delà des obligations légales. En effet, au-delà de sa fonction première d'ouvrir de nouveaux horizons et d'enrichir les connaissances de chacun, les collectivités territoriales considèrent que l'action culturelle constitue un élément essentiel du développement local et contribue fortement à l'attractivité des territoires, et à la cohésion sociale (retombées économiques, aménagement urbain, élargissement des publics...)

Pour remplir ces objectifs, les compétences des collectivités territoriales en matière culturelle sont vastes et s'expriment à travers notamment la gestion et le financement de bibliothèques, la gestion de musées, les aides aux salles de cinéma, le développement de l'éducation artistique.

A cela s'ajoute la conclusion de nombreux partenariats avec l'Etat et en particulier le ministère de la Culture.

## Histoire du Ministère de la culture

# Pourquoi un Ministère de la culture ?

**1959** : création d'un ministère de la culture en France

**La mission de l'époque** : faire en sorte que toutes les œuvres d'art, le patrimoine et les créations artistiques, puissent être mises à la disposition de tous les citoyens, que ces œuvres soient connues de tous et à travers elles l'histoire de notre humanité.

**La logique de l'époque** : l'accès à la culture devait se faire par une mise en contact directe entre les habitants et les œuvres culturelles de manière à éviter tout formatage ; chacun devait pouvoir s'approprier la culture comme il le voulait.

**Actions mises en œuvre** : création de nombreux lieux culturels ; centres culturels, maisons de la culture, etc.

**Un résultat mitigé** : la rencontre ne s'est pas faite pour tous car il ne suffit pas d'avoir un accès physique à la culture pour accéder à la culture ; certains freins culturels et sociaux expliquent les inégalités d'accès à la culture.

**Face aux freins existants, de nouveaux enjeux, de nouvelles manières de penser et d'agir** : l'enjeu est de diversifier les publics, de développer la médiation culturelle (des personnes relais entre la culture et les citoyens qui favorisent la rencontre). Il faut se donner les moyens d'aller vers tous les citoyens, tout en laissant la place à chacun de rencontrer / comprendre les œuvres d'art tel qu'il l'entend.

**Un passage progressif de la culture vers les cultures** : une lente évolution se profile de la culture dite « légitime et universelle », vers les cultures, notion qui renvoie à l'idée de diversité des expressions culturelles qui doit être le miroir d'un pays, à savoir multiculturelle, et bannir le principe d'une hiérarchie culturelle qui voudrait que certaines cultures soient plus légitimes que d'autres.

Si le Ministère de la culture porte une vision parfois élitiste de la culture. En revanche, il œuvre progressivement pour une ouverture sur le pluralisme culturel, d'où **son engagement dans la politique de la ville**. Le 05 mars 2014 les Ministères de la culture et de la ville signent une **1ère convention d'objectifs pour les quartiers populaires 2014-2016** qui a permis qu'apparaisse, dans les contrats de ville, un volet culturel. Cette convention a été renouvelée et enrichie en 2016 (2016/2020).



Accédez à la convention 2016/2020 :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Politique-de-la-ville/Actualite/Convention-d-objectifs-2017-2020-Culture-Ville>

## Zoom sur la convention d'objectifs « culture / ville » 2016-2020

### Une politique partenariale qui se traduit par **une convention d'objectifs 2016 - 2020**

Une Convention d'objectifs 2016-2020 entre les ministères chargés de la Ville et de la Culture a été signée le 8 février 2017. La politique partenariale entre les ministères en charge de la Culture et de la Ville se propose de :

- **Mobiliser et accompagner** les artistes et les acteurs culturels pour une présence renforcée dans les territoires prioritaires de la politique de la Ville.
- **Développer l'éducation artistique et culturelle** et les enseignements artistiques à destination des enfants et des jeunes.
- **Promouvoir la diversité** culturelle et linguistique (diversité des pratiques et des publics, valorisation du plurilinguisme).
- **Soutenir les médias de proximité** afin de lutter contre les préjugés relatifs à l'image des quartiers et de promouvoir l'expression citoyenne.
- **Faciliter l'appropriation du cadre de vie** et une meilleure compréhension de l'espace urbain (histoire, qualité architecturale, transmission de la mémoire).

Pour la mise en œuvre de ces objectifs, il convient de renforcer le dialogue et les partenariats locaux entre acteurs de la culture, de l'éducation, du champ social et de l'éducation populaire pour permettre une appropriation de la culture dans ses multiples dimensions par tous les habitants.

## Et la DRAC dans tout ça ?

La DRAC est le **service déconcentré (c'est-à-dire délocalisé, ici régional) du ministère de la culture** et de la communication.

En application du [décret n°2010-633 du 8 juin 2010](#), elle met en œuvre la politique culturelle et patrimoniale de l'État, sous l'autorité du préfet de région et en lien avec les collectivités territoriales.

La DRAC exerce des fonctions de **soutien**, de **conseil**, d'**expertise** et de **contrôle**.

Elle est **l'interlocutrice privilégiée** des élus, artistes, professionnels, associations et de tous les acteurs du secteur culturel.

Elle intervient notamment dans les domaines :

- de la connaissance, de la protection, de la conservation et de la valorisation du patrimoine,
- de la promotion de l'architecture,
- du soutien à la création et à la diffusion artistiques dans toutes leurs composantes,
- du développement du livre et de la lecture,
- de l'éducation artistique et culturelle et de la transmission des savoirs,
- du développement des industries culturelles,
- de la promotion de la langue française et des langues de France.

[www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie](http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie)

## Présentation de la Direction Régionale des Affaires Culturelles

### Les domaines concernés par le soutien de la DRAC

- Les patrimoines
- L'archéologie
- Le réseau des musées (constat : très peu de projets portés dans le contrat de ville par des musées)
- Ville et [label d'art et d'histoire](#)
- Le spectacle vivant (musique, lecture, arts numériques, cinéma, théâtre, etc.) avec divers équipements qui y sont associés.

La DRAC a des budgets spécifiques pour l'accès à la culture dans les quartiers. A ce titre elle instruit les dossiers déposés dans le cadre du contrat de ville et en finance certains. La DRAC peut aussi financer ou co-financer des projets qui ne relèvent d'aucun dispositif particulier.

Elle finance par exemple des [résidences d'artistes](#), des médias de quartier tels que les médias locaux (exemple : [télévisions locales](#)).



Qu'est-une résidence d'artiste ?

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Foire-aux-questions/Arts-Plastiques/Qu-est-ce-qu-une-residence-d-artiste-et-comment-en-beneficier>

L'égal accès à la culture / le droit d'accès à la culture, est l'un des engagements que les opérateurs prennent lorsqu'ils sont financés par des fonds publics dans le cadre du contrat de ville (ici par la DRAC).

## Le rôle à jouer pour les conseils citoyens

### Favoriser l'accès à la culture Être force de proposition

Le conseil citoyen peut être force de proposition pour favoriser l'accès de tous à la culture. Dans la convention d'objectifs 2016/2020, signée entre les Ministères de la culture et de la ville, il est précisé que **“les conseils citoyens constituent l'un des leviers essentiels de la mobilisation des habitants des quartiers de la politique de la ville. Les ministères signataires encourageront les conseils citoyens à aborder les aspects culturels et artistiques de la vie des quartiers prioritaires en garantissant le lien entre les habitants et les acteurs culturels et artistiques. Des résidences d'artistes pourront s'inscrire au sein des conseils citoyens ou des maisons du projet et contribuer au renouvellement des processus démocratiques”**



Convention 2016/2020 :

<http://www.culturecommunication.gouv.fr/Thematiques/Developpement-culturel/Politique-de-la-ville/Actualite/Convention-d-objectifs-2017-2020-Culture-Ville>

## Le rôle à jouer pour les conseils citoyens

### Porter la parole **Évaluer, agir**

#### **Participer à l'évaluation des actions culturelles du contrat de ville**

L'évaluation des actions, plus globalement des contrats de ville, peut-être une opportunité pour évoquer cette question de favoriser l'accès de tous à la culture en faisant en sorte que la culture aille VERS les habitants. Il s'agit alors de s'emparer d'une évaluation / analyse des actions culturelles financées dans le cadre du contrat de ville, de manière à proposer des orientations ajustées. Ces propositions doivent être fondées sur l'expertise d'usage du conseil citoyen mais aussi sur les besoins recueillis auprès des habitants sur leur utilisation, leur vision, et l'utilité de l'offre culturelle qui leur est proposée.

#### **Porter la parole**

« *On ne demande pas assez souvent aux habitants quels sont leurs besoins culturels, et ce que proposent les structures culturelles comme la scène nationale par exemple, ne correspondent pas toujours aux besoins des habitants. Il est donc important de prendre en compte les envies, les attentes des habitants. En tant que conseil citoyen est-il possible d'en faire part aux opérateurs qui travaillent aussi pour les quartiers et qui sont financés par la DRAC ?* ». Oui le conseil citoyen, en tant que porte-parole ou relais de la parole habitante, est légitime à faire part de propositions d'ajustement entre l'offre proposée et les attentes / besoins culturels des habitants.

#### **Développer des projets, des actions**

« *Comment déposer des dossiers de subvention en tant que conseil citoyen lorsqu'il n'est pas constitué en association ?* »

Dans le cadre du contrat de ville, c'est-à-dire faire porter le projet par la collectivité ou par une association / opérateur du contrat de ville. Développer des initiatives de rencontres avec les habitants au cours desquelles recueillir les envies, les besoins des habitants en matière de culture. Le biblio'cycle créé par le conseil citoyen de Bédarieux en partenariat avec la ville, l'éducation nationale et une médiathèque en est un bon exemple.



Découvrez cette action en vidéo : [Découvrez cette action en vidéo : https://youtu.be/U3RjPqayT6w](https://youtu.be/U3RjPqayT6w)

## Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers

### Quelques illustrations de projets soutenus par la DRAC

**Pont-Saint-Esprit, la mémoire collective d'un quartier.** Dans le cadre du Programme de Rénovation Urbaine du quartier prioritaire, l'hôtel Dieu va devenir un hôtel. La DRAC insiste sur l'importance de ne pas effacer ce lieu chargé d'histoire. Elle propose alors la création d'une [résidence d'artiste](#)\* animé par un écrivain. Elle prend contact avec la [chartreuse Villeneuve-les-Avignons](#)\*\* (centre national des écritures du spectacle). L'écrivain a fait un travail de collecte de paroles auprès des habitants du quartier qui lui ont relaté l'histoire et la mémoire collective de leur ville, de leur quartier. Il a ensuite imaginé [une histoire](#)\*\*\* à partir de toute cette matière. Ce travail permet tout à la fois aux habitants de s'approprier leur propre histoire, mais aussi de montrer à voir aux autres ce qu'est le quartier et qui sont les gens qui y habitent.

en savoir



- \* <http://www.e-tribune.fr/index.php/tricastin/tricastin-la-vie-d-ici/10014-pont-saint-esprit-guillaume-cayet-en-residence-hors-les-murs>
- \*\* <https://chartreuse.org/site/>
- \*\*\* <http://chartreuse.org/site/guillaume-cayet>

**Uzès ; résidences d'artistes à la médiathèque.** En 2016 la chapelle de la médiathèque, qui était déjà un lieu d'expositions temporaires, a été valorisée avec l'accueil en résidence d'artistes, (soutien à la création) et des actions culturelles. La médiathèque est devenue un lieu de résidence artistique permettant la rencontre entre des artistes et les habitants. **Uzès ; quand la danse part à la rencontre des habitants.** La DRAC finance un « [studio mobile](#) » de danse dans le cadre du festival Uzès danse, de manière à répondre à la problématique de mobilité des habitants ; la danse vient à la rencontre des habitants, en installant son studio mobile dans un quartier prioritaire dans lequel les autres habitants ne seraient pas forcément venus d'eux-mêmes.

en savoir



le studio mobile : <http://www.lamaison-cdcn.fr/la-maison-cdcn/article/le-studio-mobile>

en savoir



Les aides et subventions : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Regions/Drac-Occitanie>

## Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers

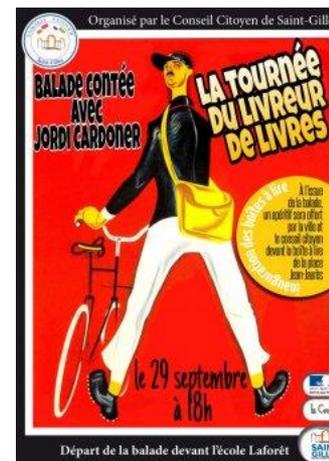
### Action culturelle portée par un conseil citoyen :

# La boîte à lire de Saint-Gilles



Pour lancer la dynamique du conseil citoyen de Saint-Gilles, ses membres ont eu l'idée de concevoir une « boîte à lire ».

La boîte à lire est un concept de libre-circulation des livres, qui trouve son origine dans le phénomène du « bookcrossing » encore appelé « livre voyageur ». La boîte à lire est fondée sur les principes de partage, d'échange, de culture pour tous, d'économie solidaire. A Saint-Gilles, le conseil citoyen s'est rapproché de la ville pour réfléchir ensemble à la conception et à l'installation de cette boîte sur l'espace public. Le conseil citoyen a également impliqué le collège et les écoles primaires pour la conception et la réalisation de cette boîte à lire.



Pour inaugurer cette première boîte à lire, le conseil citoyen a organisé, en septembre 2017, une BALADE CONTEE, "La tournée du livreur de livres". Si les habitants utilisent cette 1<sup>ère</sup> boîte à lire, le conseil citoyen et ses partenaires envisagent d'étendre ce projet à l'ensemble de la commune.

Contact : [conseilcitoyen.saintgilles@gmail.com](mailto:conseilcitoyen.saintgilles@gmail.com)



Découvrez leur retour d'expérience en vidéo  
<https://youtu.be/xcVV-Jl3sr4>

## Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers

### Découverte d'une résidence d'artiste

# Au cœur d'un quartier prioritaire



Coralie Clément, alias Syrka, présentera ses œuvres au café social Amande & Co, à Uzès, le 1er septembre  
(Photo : Thierry Allard / Objectif Gard)

Coralie Clément est Uzétienne, habitante du quartier prioritaire les amandiers. Coralie est également membre du conseil citoyen d'Uzès.

Dans le cadre du contrat de ville, la Communauté de communes du Pays d'Uzès propose à Coralie Clément, alias Syrka, de tenir une résidence d'artiste dans le café social du quartier prioritaire des amandiers à Uzès. Coralie accepte. Durant l'été 2017 l'artiste y peint ses œuvres, et propose au public d'assister aux différentes phases de son travail.

Elle invite également d'autres artistes à la rejoindre et à réaliser des œuvres, peut-être en vue d'une exposition. A la fin de l'été, l'artiste restitue les œuvres de sa résidence créatrice, sous forme d'une exposition ouverte au public au café social Amande&Co.

L'artiste uzétienne aimerait développer un projet avec les lycéens, que cela donne éventuellement lieu à des productions réalisées par les lycéens accompagnés par leurs professeurs d'arts plastiques.



Découvrez quelques œuvres exposées durant sa résidence d'artiste  
<https://syrcablog.wordpress.com/category/mixed-art/>

## Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers



### Les impacts d'une action « d'art de rue » sur l'image et l'attractivité d'un QPV

**Quoi ?** Action de promotion du street-art (à travers l'organisation d'une semaine de manifestations dédiées aux fresques urbaines du quartier Gambetta Richelieu de Nîmes

**Qui ?** Un collectif de jeunes artistes

**Où ?** Au cœur du quartier prioritaire richelieu/ Gambetta de Nîmes

**Quand ?** 1<sup>ère</sup> édition 2013 dans l'appartement d'un particulier

**Quelle philosophie ?** « *L'image extérieure peut aider la construction intérieure.* » C'est le créneau de l'Expo de Ouf ! depuis ses débuts en montrant des choses différentes afin d'éveiller les esprits. En touchant directement au cadre de vie des citoyens, on assiste à des évolutions, des mutations, d'un point de vue social, architectural et entrepreneurial. Quartiers populaires s'il en est, les quartiers Gambetta et Richelieu se voient dynamisés grâce à l'énergie des membres du collectif Bullshit et de leurs partenaires ».

**En savoir + :** <https://www.expodeouf.fr>



Dans un quartier fortement marqué par la vétusté du bâti, de nombreux bâtiments laissés à l'abandon au cœur du QPV de Gambetta-Richelieu, des street-artistes ont investi les murs pour y griffer des fresques, au départ illégales. Un collectif d'artistes les a progressivement répertoriées puis a créé [un parcours de visite](#) de ces créations artistiques durant une semaine tous les ans. Finalement la culture du patrimoine rejoint la culture street-art, avec une visite guidée à double voix : le médiateur culturel de l'office de tourisme relate l'histoire du quartier, et le médiateur recruté par [Le Spot](#) présente le graphisme et l'histoire de l'artiste.

L'expo de Ouf ! est désormais subventionné par divers [partenaires institutionnels et privés](#).



## Zoom sur des actions culturelles menées dans les quartiers

Les impacts d'une action « d'art de rue »

# Sur l'image et l'attractivité du quartier



Les impacts d'une telle action sont multiples :

- Elle a **revalorisé l'image du quartier** prioritaire : le quartier est désormais surnommé le « [petit Berlin](#) » ;
- Elle a **donné un second souffle à des bâtiments** laissés à l'abandon depuis des années ;
- Elle a **participé à l'accès** de tous à la culture.
- Elle a contribué à **renforcer les liens sociaux et de voisinage**.
- Elle a permis **la création d'espaces culturels** alternatifs, au cœur du quartier prioritaire :
  - [Le Spot](#) (salle d'exposition, bar / restauration, skate-shop, salle multi-activités, bureaux et ateliers partagés, microbrasserie)
  - [Chez Mémé](#) (café citoyen et culturel, atelier de réparation de vélo associatif),
  - [l'Archipel](#) (bureaux et ateliers partagés, salle multi-activités, toit-terrasse évènementiel),
  - [L'Appart à part](#) (espace de bureaux et ateliers partagés).



Le Spot



Chez Mémé

# Qui Contacter à la DRAC ?

## Pour l'AUDE et le TARN

•Jean-Pierre Besombes-Vailhé

conseiller pour l'Action culturelle et territoriale  
04 67 02 35 12

## Pour le GARD

•Florence Caudrelier

conseillère pour l'Action culturelle et territoriale  
04 67 02 35 12

## Pour l'AVEYRON et la LOZÈRE

•Hélène Lorson

conseillère pour l'Action culturelle et territoriale  
04 67 02 35 12

## Pour l'HÉRAULT

•Marie-Pierre Gudin de Vallerin

conseillère pour l'Action culturelle et territoriale  
04 67 02 35 12

## Pour la HAUTE-GARONNE

•Jean-Pierre Besombes-Vailhé

conseiller par intérim pour la Haute-Garonne  
05 67 73 20 71

## Pour le LOT et le TARN-ET-GARONNE

•Pascal Andurand

conseiller pour l'Action culturelle et territoriale  
05 67 73 20 71

## Pour l'ARIÈGE et les PYRÉNÉES-ORIENTALES

•Silyv Castel

conseillère pour l'Action culturelle et territoriale  
06 19 81 92 23

## Pour le GERS et les HAUTES-PYRÉNÉES

•Vivien Chabrol

conseiller pour l'Action culturelle et territoriale  
05 67 73 20 71

# CONTACT

Villes et Territoires LR

06 29 42 28 56 / 04.67.07.02.38

[caroline.moulin@villeseterritoireslr.fr](mailto:caroline.moulin@villesetterritoireslr.fr)

[www.villeseterritoireslr.fr](http://www.villeseterritoireslr.fr)



RETROUVEZ TOUTES LES ACTUALITÉS, (documentation, documents de formation, actualités et actions à venir) sur notre site dans l'onglet « [nos actions](#) », rubrique « [participation – conseils citoyens](#) »

[www.villeseterritoireslr.fr](http://www.villeseterritoireslr.fr)